

**Procès-verbal de la Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 30 octobre 2019 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 16h52, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.**

**Sont présents :**

Madame la conseillère Françoise Lafrenière  
Monsieur le conseiller Richard Léveillé  
Madame la conseillère Denise Soucy

**Sont absentes :**

Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau  
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen  
Madame la conseillère Louise Robert

**Sont aussi présents :**

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard  
Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand  
Monsieur le directeur des travaux publics Martin Lafrenière

---

**Ouverture de la séance par la maire**

---

La séance extraordinaire s'est tenue conformément à l'article 157 du Code municipal du Québec qui stipule que :

« Malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté ».

---

**Ouverture de la séance par la maire**

---

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

---

**2019-10-314 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2019-10-315 Autorisation de signer une servitude avec les propriétaires du projet chemin Radar dans le secteur du Mont Ste-Marie**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'autoriser le maire, Monsieur Gary Lachapelle et le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, de signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, une servitude avec les propriétaires du projet chemin Radar dans le secteur du Mont Ste-Marie.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2019-10-316 Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Projet de réfection de la piétonnière de la municipalité de Lac-Sainte-Marie**

---

**Attendu** que la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

**Attendu** que les municipalités de Denholm, Blue Sea, Grand Remous, Messines, Montcerf-Lytton et Ste-Thérèse-de-la-Gatineau désirent présenter un projet d'entretien de sentiers pédestres dans le cadre de l'aide financière.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

**Que** le conseil de Lac-Sainte-Marie s'engage à participer au projet de d'entretien de sentiers pédestres et d'assumer une partie des coûts.

**Que** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

**Que** le conseil nomme la Municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau organisme responsable du projet.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2019-10-317 Clôture de la séance**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 16h53.

---

Gary Lachapelle,  
Maire

---

Yvon Blanchard,  
Directeur général, secrétaire-trésorier